

Deuxième entretien sur la Famille.

DEVOIRS DES ENFANTS ENVERS LEURS PARENTS.

(Suite).

Dans le premier entretien nous avons fait voir que les enfants doivent honorer et respecter leurs parents : la raison et la foi sont d'accord sur ce point.

Comment maintenant les enfants honoreront-ils leurs parents ? — Ils les respecteront comme les représentants de Dieu à leur égard, et conséquemment ils leur rendront toujours le respect, qui leur est dû, et par leurs paroles et par leurs actions, selon la maxime de l'Esprit Saint : "Honore ton père en parole et en action ainsi qu'en toute patience." Sir 3, 9.

Le respect intérieur, qui ressort du sentiment que l'on a de la dignité paternelle, se montrera donc dans les enfants par la modestie de leurs paroles, quand ils s'adresseront à leurs parents, par leur condescendance, leur douceur, et le ton modéré de leur voix.

Ils ne manqueront jamais en outre de se montrer dans leur conduite, toujours et partout, polis, agréables, prévenants et ils ne laisseront jamais rien paraître dans leur maintien ni dans leur démarche, qui puisse déroger au respect dû à leurs parents.

Le Patriarche Joseph nous a laissé un bel exemple en ce genre, lui, qui, quoique placé au plus haut rang après Pharaon dans la terre de l'Égypte, se fit un devoir cependant d'aller tout joyeux à la rencontre de son vieux père, qui